

## Année 2009



N° 351 – Juin 2009

### Sommaire

1. Editorial
2. Prochaines réunions
3. Qu'est-ce qu'on nous con « *COCT* » ?
4. Les journées du GIT
5. ANACT : résultats du sondage « stress au travail »
6. Les journées franco-suisse
7. Nouvelle adresse de messagerie

NB utile : pour plus de facilité, et pour éviter de les recopier, l'accès aux liens internet qui figurent sur ce bulletin sont accessibles en un clic en vous rendant sur la rubrique « bulletins » de notre site web

## 1 – EDITORIAL

Chers adhérents,

Notre bureau arrive tout doucement au bout de son mandat de trois ans, tel que nos statuts le prévoient.

Nous allons donc dès la prochaine rentrée nous lancer dans l'organisation des nouvelles élections du prochain bureau de la Société.

Comme vous le savez la composition du bureau comporte outre des médecins du travail, un médecin inspecteur, un médecin universitaire, un infirmier(e) du travail, un assistant(e) social, et un(e) IPRP.

La Société de Médecine et Santé au Travail de Lyon nous représente, professionnels de santé au travail, et se veut, pour tout à chacun comme pour l'extérieur, le garant de notre éthique et des principes d'humanisme qui guident nos pratiques quotidiennes.

La reconnaissance de la Société comme organisme de Formation Médicale Continue relève le niveau d'exigence de nos actions et constitue une motivation forte pour celles et ceux qui ont à cœur la pérennité de tout ce qui a été entrepris jusqu'à maintenant.

Aussi au nom du bureau, je renouvelle nos appels à vos candidatures à ces prochaines élections.

Merci par avance d'utiliser pour se faire le site de la Société ou nos mails.

Votre dévoué président,

JC Contassot

## 2 – Prochaines réunions

2.1. Nous vous proposons le 18 septembre une après-midi consacrée aux liens entre *le cœur et le travail*.

Non, il ne sera pas questions des idylles qui peuvent naître entre collègues mais (programme provisoire) :

- des questions de retour au travail après un accident cardiologique
- du coût cardiaque relatif dans l'étude des postes de travail
- de la toxicologie industrielle à tropisme cardiologique
- des défibrillateurs en entreprises
- des champs électromagnétiques et des stimulateurs cardiaques.

Le 27 novembre 2009 nous consacrerons une journée entière aux risques psychosociaux (RPS) :

« Aider les médecins du travail dans la prévention des RPS ».

Réservez cette date : ce sera notre désormais traditionnelle journée d'études de fin d'année, avec déjeuner pris et commun. Le lieu n'est pas encore définitivement arrêté.

## 3 - Connaissez-vous le COCT ?

C'est le Conseil d'Orientation des Conditions de Travail qui succède au Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels.

Placé auprès du ministre chargé du travail, cette instance participe à l'élaboration de la politique nationale de prévention des risques professionnels : elle est consultée sur les projets de lois et textes réglementaires en matière de protection et de promotion de la santé et de la sécurité au travail, les projets en matière d'instruments internationaux. Le Conseil formule également des recommandations et des propositions d'orientation en matière de conditions de travail. Le Conseil est également assisté d'un observatoire de la pénibilité chargé d'apprécier la nature des activités pénibles dans le secteur public et le secteur privé.

Présidée par Brice Hortefeux, ministre du Travail, cette instance est constituée :

□ d'un comité permanent composé de 60 membres : membres de départements ministériels (travail, santé, sécurité sociale, fonction publique, collectivités locales, entreprises, agriculture, hospitalisation et organisation des soins, inspection générale des affaires sociales, transports, environnement) et les organismes de prévention (AFSSET, InVS, CNAMTS, INRS, ANACT, MSA, OPPBTP, IRSN, AFSSA), représentants de salariés (CGT, CFDT, CGT FO, CFTC, CFE CGC), représentants d'employeurs (MEDEF, CGPME, UPA, entreprises publiques, UNAPL, FNSEA/CNMCCA), personnes qualifiées désignées en raison de leurs compétences médicales, techniques ou organisationnelles (dont 6 présidents de commissions spécialisées).

□ d'une commission générale présidée par Madame Yannick Moreau, présidente de la section sociale du Conseil d'Etat qui dispose de :

- six commissions spécialisées : orientations, études et recherches, prévention des risques pour la santé au travail, équipements et lieux de travail, pathologies professionnelles, acteurs locaux de la prévention en entreprise, questions relatives aux activités agricoles.

Plus d'info ?

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr/CONSEIL-D-ORIENTATION-SUR-LES.html>

#### **4 - Journées d'études et de formation du GIT Grenoble 10, 11, 12 juin 2009**

Le GIT, Groupement des Infirmiers de santé au Travail, vient d'organiser ses neuvièmes journées d'études et de formation qui se sont déroulées à Grenoble au Centre de congrès WTC Europole, les 10, 11, 12 juin 2009.

Les 320 participants ont assisté aux conférences présentées par des experts : infirmiers, médecins, pharmacien, psychologue, hygiéniste, chargé de mission, élus de CHSCT ...

Les thèmes d'actualité ont été traités à la fois sur le plan théorique, pour donner des bases ou amener à prendre conscience de nouvelles problématiques et sur le plan pratique, pour partager des outils utiles au quotidien.

Un des objectifs des organisateurs étaient de montrer lors de ces 3 jours, comment pouvait se mettre en place le travail collectif, la collaboration entre professionnels de cultures différentes.

Après une allocution de Anne Barrier, présidente du GIT, la séance inaugurale a permis de situer la profession d'infirmier de santé au travail au sein de la profession infirmière aujourd'hui.

Les journées ont démarré avec la pratique de la consultation infirmière : celle-ci est en pleine évolution et commence réellement à se mettre en place.

Après la pause, le thème du suivi et de la traçabilité des expositions professionnelles chimiques avait pour objectif de préciser les références et de montrer des expériences de terrain.

La prévention du risque psychosocial a été abordée le jeudi 11, sur le plan théorique dans un premier temps, mais également avec le souci de montrer quelles actions pouvaient être mises en place par des infirmiers dans leur entreprise.

La séance du jeudi après-midi a été consacrée à un thème moins lié au travail quotidien mais extrêmement important : le cadre réglementaire et l'évolution des missions. Dans quel cadre travaillons-nous ? De quoi notre travail sera fait demain ?

Le maintien dans l'emploi a ensuite été traité sous l'aspect handicap puis dans le cadre du vieillissement, là aussi illustré avec des réalisations concrètes.

Le vendredi matin s'est terminé avec un point d'actualité : le risque de pandémie grippale.

Ces journées de formation se sont achevées par la synthèse des 3 jours puis par une allocution de M Bergeret sur l'avenir de la santé au travail.

Lors des pauses, les participants ont visité les 18 stands et ont échangé largement avec les exposants : matériel médical, formations... ont suscité beaucoup de questions.

Au delà du contenu très riche sur le plan professionnel, les moments de convivialité ont permis à chacun d'échanger et de repartir plus motivé pour s'investir dans les nouvelles missions de la santé au travail.

Si la municipalité de Grenoble a reçu l'ensemble des personnes présentes dans les salons de l'Hôtel de Ville, la soirée de gala était sur inscription et les infirmiers des autres régions ont découvert la ville et les montagnes avoisinantes depuis le site de la Bastille.

Les présentations des journées d'études seront bientôt en ligne et les résumés des interventions dans la prochaine revue.

<http://www.git-france.org/accueil.php>

#### **5 - Résultats du sondage thématique sur le stress au travail réalisé par l'ANACT**

À l'occasion de la 6ème « Semaine pour la qualité de vie au travail », l'ANACT et le CSA ont réalisé un sondage auprès de salariés sur leur perception du stress au travail. Ce sondage met en évidence un point essentiel : Le stress touche 4 salariés sur 10.

Ce sondage, réalisé par le CSA pour l'ANACT, a concerné 1 000 salariés représentatifs. Il en ressort que 41 % des salariés se disent stressés dont 13 % très stressés ; ce chiffre atteignant 47 % pour les catégories socioprofessionnelles supérieures et 57 % pour les cadres supérieurs.

Par ailleurs cet état de stress est principalement lié au travail puisque 60 % des personnes stressées attribuent cet état à leur vie professionnelle et 38 % l'attribuent conjointement à leur vie professionnelle et personnelle (32 % des hommes et 41 % des femmes).

##### **I. - Les causes du stress**

Ce sondage sur le stress au travail a validé l'hypothèse selon laquelle le stress a des sources multiformes. En effet, les principales causes sont liées à l'organisation du travail (40 %) et à la satisfaction des exigences personnelles (38 %). Puis viennent ensuite le stress relatif aux relations avec la hiérarchie et les collègues et le stress lié aux changements dans le travail (31 %).

À noter que ces diverses catégories de stress n'affectent pas de la même façon tous les salariés. En effet les salariés des PME (effectif de 150 à 999) sont plus exposés que les salariés des TPE (effectif de 1 à 9).

##### **A. - Stress lié à l'organisation du travail**

La surcharge de travail apparaît comme la première cause de situation perturbante dans l'organisation

du travail (36 %).

Le fait de mener plusieurs tâches de front est également cité par 35 % des sondés ; ce chiffre passe à 41 % pour les personnes du secteur public mais ne concerne que 23 % des 18-24 ans et 25 % des personnes en CDD.

### **B. - Stress lié aux exigences personnelles des salariés**

Le fait de ne pas être rémunéré à sa juste valeur constitue le premier motif d'insatisfaction et concerne 43 % des sondés ; 39 % pour les catégories socioprofessionnelles supérieures et 45 % pour le secteur privé.

Viennent ensuite deux autres causes de stress : le manque de reconnaissance dans le travail (25 %) et l'exigence de travailler plus par rapport à ses capacités (21 %).

### **C. - Stress lié aux relations avec la hiérarchie et entre collègues**

Pour 33 % des sondés, la hiérarchie n'apporte pas assez de soutien face aux difficultés. À noter également que ce sont les cadres supérieurs qui se sentent le plus seuls dans leur travail.

Ce sont ensuite les situations de tension et de conflits qui perturbent 30 % des sondés. Ce chiffre s'élève à 33 % dans les secteurs des services communication/finance et 38 % dans le secteur public.

### **D. - Stress lié aux changements dans le travail**

Le problème majeur concerne la flexibilité imposée aux salariés : ils doivent faire face à une charge importante de travail sans avoir forcément ni le temps, ni les moyens. En effet, 37 % des sondés déclarent manquer de moyens pour réaliser leur travail ; ce chiffre passe à 45 % pour les catégories socioprofessionnelles supérieures et 48 % dans le secteur public.

Viennent ensuite l'adaptation permanente (31 %), le manque de directives claires (21 %) et le travail supplémentaire généré par les nouvelles technologies (19 %).

## **II. - Réactions à la situation de stress au travail : adaptation personnelle avant tout !**

La réaction des salariés est avant tout personnelle : ils préfèrent s'adapter et trouver en eux les ressources personnelles pour gérer leur stress.

Ainsi 91 % des salariés font la part des choses en s'adaptant au mieux à la situation, 76 % (84 % chez les cadres supérieurs) se ressourcent dans des activités personnelles et 48 % font comme si de rien n'était.

65 % se confient à leurs collègues, 60 % cherchent un soutien auprès de leur entourage familial, 44 % se tournent vers leur supérieur hiérarchique et 40 % lèvent le pied.

À noter que 38 % des salariés voient leurs addictions s'accroître.

- Dossier de presse, 10 juin 2009 : <http://www.anact.fr>
- **Rédaction** : Dictionnaire Permanent Sécurité et conditions de travail - Bulletin 312

## **6 - Les journées franco-suisse**

En tant que représentante de la Société de Médecine et Santé au Travail de Lyon aux XXIIIes Journées Franco Suisses qui se sont déroulées les 18 et 19 juin à Chambéry, je tiens à remercier Monique FRAYSSE, Présidente de la S M S T Dauphiné-Savoie, et Régis DE GAUDEMARIS, Président du Comité Scientifique pour la qualité du programme scientifique qu'ils nous ont apportée ; ce programme construit autour de cinq thèmes (pathologie et travail, contraintes psychologiques et organisationnelles, aspects médicaux légaux et santé publique, mesure des expositions professionnelles, évaluation des risques professionnels) était inscrit dans la pluridisciplinarité et dans l'actualité. Les communications courtes ont permis des échanges riches et conviviaux entre la salle et intervenants hospitalo-universitaires, médecins du travail, ergonomes, psychiatre, psychologue, toxicologues...français et suisses !

Vous pourrez certainement retrouver les documents très bientôt sur le site <http://www.smt-dauphine-savoie.fr/ifs.php>

Isabelle Marin-Lafèche

## **7 – Nouvelle adresse de messagerie**

Depuis plusieurs mois nous avons des difficultés techniques avec l'adresse courriel de l'hébergeur du site internet pour envoyer des messages en grand nombre (à l'ensemble des adhérents).

Nous avons donc créé une nouvelle adresse : [societe-lyon-sante-travail@live.fr](mailto:societe-lyon-sante-travail@live.fr)

AFIN DE METTRE A JOUR UN REPERTOIRE DES MAILS DE NOS ADHÉRENTS, NOUS VOUS REMERCIONS DE NOUS ENVOYER VOS NOMS ET PRENOMS A CETTE ADRESSE.

PS : L'ancienne adresse reste valide encore quelques mois.

**Pour nous contacter :**  
SOCIETE DE MEDECINE DU TRAVAIL  
Domaine Universitaire Rockefeller  
8 avenue Rockefeller  
69373 Lyon Cedex 08

[societe-lyon-sante-travail@live.fr](mailto:societe-lyon-sante-travail@live.fr)